Courna sur lui-même et tomba raide, la face contre terre. François et moi, nous nous précipitâmes pour le relever. Il était sans vie. La balle l'avait atteint au milieu du front, entre les deux yeux, à la place où sa balle à lui, quelques jours auparavant, avait atteint la statue. Nous nous regardâmes François et moi, sans rien dire, plus pâles que la mort.

"Au bivouac, François était près de moi, il ne dormit point. J'attendais qu'il me parlât, pour lui conseiller de faire une prière ; mais il garda Ic silence et je n'osai pas mettre la conversation sur la pensée qui nous tenait éveillés.

"Le lendemain, l'ennemi revint en force. Dès que nous l'aperçumes, François,n.e serrant la main, me dit: "-- C'est aujourd'hui mon tour ; tu

es heureux d'avoir mat visé!

" L'infortuné ne se trompait pas. "Cette fois, nous fûmes repoussés. Nous avions battu en retraite assez longtemps; François était, comme moi, sans blessures. Vaine espérance! Un coup de seu part d'un fossé où gisait un Espagnol blessé mortellement, et François tombe, la poltrine traversée de part en part. Ah! docteur, quelle mort! Il se roulait par terre, demandant un prêtre. Ceux qui étaient près de lui haussèrent les épaules, et il expira On le laissa sur le chemin.

"Dès ce moment, je sus convaincu que je ne tarderais pas à être frappé, et je résolus de consesser mon sacrilège au premier prêtre que je rencontierais. Par malheur, je n'en trouvai point. Cependant, plusieurs affaires s'étant passées sans mésaven-ture, peu à peu mes terreurs cessèrent, et avec elles mes bonnes réso-

lutions. " Quand nous fûmes rappelés en France, j'avais un grade ; je ne pensais plus ni au crime, ni au repentir, ni au châtiment. Tout me fut rap-pelé sur la frontière, à un jour de marche du village de la statue. Par un accident inexpliquable, un coup de feu parti de nos rangs m'atteignit là où vous voyez. Ainsi s'accomplit la prophétie de la vieille femme, qui nous avait dit après le sacrilège (je l'entends encore): "Vous allez à la guerre, ce que vous venez de faire re vous portera pas bon-heur! "Mes deux camarades étaient morts, et je rentrais blessé.

"Cependant la blessure, au premicr aspect, n'offrait rien de grave Le chirurgien m'annonça que j'en serais quitte pour quelques jours d'hô pital. Je le crus moi-même. Sa surprise fut grande, elle égala mon effro, lorsqu'il vit s'engendrer dans la plaie ces impérissables vers qui ont déconcerté votre science.

"Depuis vingt ans docteur, je traine cette blessure, essayant de fous les remèdes, et les trouvant tous impuissants. Mais, quoique je demande à Dieu de me guérir, quoique je l'espère de sa miséricorde, je ne dois pas me plaindre. Je ne me plams pas. Cette blessure a été un remède pour beaucoup d'âmes, pour la mienne surtout. Je n'ignore pas que, si j'arrive au terme de la vie, comme il faut arriver, c'est-à-dire chrétien et pénitent, je le devra. . ma t.rrible blessure. Alors je m'apde la guérison, mais je ne doute point de la miséricoide, et j'espère fermement mourrir dans la grâce de Dieu par l'intercession de Celle que j'ai outragée.

Louis Veuillot.

UNION ST-JOSEPH

DIMANCHE, 13 Nov. 1892. Présidence de Henri Langelier, cr., Président.

Ouverture de la séance par la récitation des prières accoutumées.

Aprè lecture et sur proposition de M. Alfred Bernier appuyé par M. Jos. Basile Benoit, le dernier rapport est approuvé.

Le Secrétaire-Trésorier soumet le rapport suivant des opérations de la Société à St Hyacinthe pour le mois d'octobre dernier. Oct. 1 Réserve mens.....\$ 692.57

Recette d'oci., à St-Hythe.. 997.86

Ensemble \$1690.43 Dépense d'octobre...... 716.25

Reste, réserve mensuelle...\$ 974.18 RECETTE

Reçu des M à St-Hyacinthe.\$ 533.62 St-Jean-Baptiste..... 15.00 Ste-Madeleine 14.20 St-Hilaire.. 10.77 St-Simon 52.00 18.57 Upton Acton-Vale - 25.00 St-Denis..... 30.00 St-Théodore d'Acton..... 40.00 Roxton-Falls..... 6000 Ange-Gardien 21.00 Ste-Rosalie 26,00 St-Charles... co.81 St-Athanase 17.20 St-Hugues 62.00 St-Antoine 8.50 St-Judes..... 18.00 Marieville 28.00

Ensemble 997.86 DÉPENSE

Décès Félix Houle (bal.)...\$ 250.00 Hil. Péloquin, (bal.).. 250,00 Charles Moison..... 24.00 Joseph Cabana..... 24.00 Pierre Baillargeon....... 10.00 Ovila Côté..... 18 00 Octave Lajoie..... 18.00 Révd J. Barré, ptre..... 13.00 Sec.-Trés., (sept.).... 12.50 F. X. Burque..... 1200 Irenée Choquettte..... 12.00 J. de Langis.... 12.00 A. Tanguay..... 12.00 Ls Laporte..... 12.00 Pierre Hébert..... I 2...O Joseph Tanguay..... 6.00 Jean Benoit..... 4.50 . B. Brunelle..... 4.50

3.00 St-Hyacinthe, 13 novembre 1892. Nous, soussignés, auditeurs, avons examiné les livres de comptes de l'Union St-Joseph et certifions avoir trouvé le tout conforme aux Règlements, pour le mois d'octobre der-

3-75

Frais de Bureau, etc.....

Signé { B. O. BÉLAND. } Audit.

Vu le rapport ci-dessus des auditeurs et sur proposition de M. J. H. Morin appuyé par M.Eus. Bourgeois, plaudirai d'avoir boilé ; car je doute père, ce rapport est approuvé.

Résignation de M. J. B. Morin comme membre du Comité de Régie, -ses occupations nouvelles ne permettant plus à ce monsieur de continuer à remplir efficacement les devoirs de cette charge.

Proposé par M. Eus. Clapin, appuyé par M. Eus. Bourgeois, père et résolu unanimement que la résignation de M. J. B. Morin soit acceptée et que M. Napoléon Cormier soit élu, en remplacement, membre du Comité de Régie.

Messieurs Jos. Bernard, Eus. Clapin, J. H. Blanchard, Jos. Ledi c sont ensuite priés, par le président, de recueillir séance tenante et dans les diverses manufactures de cette ville, des souscriptions volontaires dont le produit sera rem's à qui de droit pour honoraires de messes à l'intention des membres dé:édés de l'Union St-Joseph.

Après l'expédition de quelques autres affaires de routine et la récitation des prières accoutumées, l'as-

semblée s'ajourne.

Comitó do Bégle

LUNDI, 14 nov. 1892. Présidence de H. Langelier, écr, Président.

Présents: MM. J. Leduc, J. B. Hévey, H. Gaudette, Ls. Cordeau, J. Marsan, F. Lajoie, J. Bernard, J. H. Bernard et J. A. Cadotte.

Après lecture et sur proposition de M. Jos. Leduc appuyé par M. J. H. Blanchard, le dernier rapport est

Application pour bénéfices de M Pierre Larivière, St-Judes, en date du 10 novembre.

Résolu de payer aux malades sui-

vants, tout ce que requis ayant été par eux fourni. Rév. Jos. Barré, ptre, (Manitoba),

du 27 septembre au 27 octobre, \$12.50;

Pierre Baillargeon, du 22 octobre au 8 novembre, \$6.50 ;

Dr Chevalier, (St-Athanase), pour examen d'aspirants, \$4 00;

Dr Fauteux, (Milton), pour examen d'aspirants, \$1.00; Dame Vve Ls Monjeau, (1er ver-

sement), \$250.00;

Napoléon Gaudette, (St-Simon), décès d'épouse, \$25.00.

Demandes pour admission et certificats requis pour les aspirants suivants qui sont déclarés admis :

Misaël Guillotte, cultivateur, 38 ans, St-Athanase;

Onésime Trottier, sacristain, 34 ans, Ste-Cécile de Milton;

Napoléon Demers, travaillant, 29 ans, St-Hyacinthe;

Louis Fournier, mécanicien, 28 ans, St-Hyacinthe;
Azarie Beauchemin, cultivateur.43

ans, St-Hyacinthe;
Hormisdas Meunier, voiturier, 23 ans, St-Hyacinthe.

Le certificat de M. Alphonse Picard, marchand, 34 ans, de Roxton-Pond, est laissé sur la table jusqu'à

la prochaine séance et le Secrétaire-Trésorier reçoit instructions de compléter certaines informations en rapport avec icelui.

Et le Comité s'ajourne.

Société de Secours Mutuel

Association des comptables du commerce et de l'industrie du departement de la Seine

STATUTS (suite.)

15 ° Le Sociétaire qui, sans avoir obtenu de délai du Conseil d'administration, sera en retard de trois mois pour le paiement de ses cotisations, sera considéré comme démissionnaire à dater du jour où il aura encouru l'amende pour défaut de paiement de la troisième quittance.

16 ° Le Sociétaire démissionnaire pourra être réadmis dans l'Association; dans ce ca-, il sera procédé à son égard comme s'il s'agissait de l'admission d'un Sociétaire nouveau.

17 Dans aucun cas. un Sociétaire ne pourra être réadmis avant de s'être acquitté des sommes qu'il pouvait devoir à l'Association au moment de sa démission, pour cotisations er amendes.

Le Sociétaire leux fois démissionnaire ne poursa plus être admis.

18 Pourra être rayé d'office, apres que le Conseil l'aura appelé par lettre chargée pour entendre ses observations : 1° Tout Sociétaire qui aura fait profiter des avantages de l'Association un tiers non associé; 2º Tout Sociétaire dont l'indélicatesse notoire pourrait jeter la défaveur ou la déconsidération sur l'Association ; 3° Tout Sociétaire dont les agissements envers l'Association, le Conseil d'administration ou les Agents, auraient pour but de blesser ces derniers ou de gêner la morale de la Société.

Le Societaire rayé une fois pourra être réadmis, mais dans les mêmes conditions qu'un nouveau postulant. Rayé deux fois, il ne pourra plus être réalmis.

Sera exclu tout sociétaire coupable, soit comme comptable, soit comme homme privé, d'actes d'improbité.—Le Conseil le convoquera préalablement par lettre chargée, pour entendre ses explications.

L'exclusion sera prononcée à la majorité des deux tiers au moins du nombre des membres composant le conseil.

Au cas d'instruction judiciaire ouverte, le Conseil surscoita à statuer jusqu'au jugement définitif.

Tout membre exclu ne pourra être ré-admis.

Sur la demande du Sociétaire atteint, la radiation d'office ou l'exclusion ne deviendra définitive qu'autant qu'elle aura été ratifiée par l'Assemb'ée générale à la majorité des deux tiers des votants.

Le rayé ou l'exclu devra faire sa demande sous pli chargé, dans les huit jours qui suivront l'avis qui lui aura été donné dans la même forme, sauf le cas de force majeure.

Enfin, si le fait reproché est constaté par un jugement definitif, l'exclusion prononcée par le Conseil sera sans appel.

19 O Dans les trois jours qui suivront la délibération du Conseil qui prononce l'exclusion, il en sera donné avis à l'exclu, ainsi qu'au commercant qui l'emploie, si l'emploi a été accordé par l'intermédiaire de

l'Association. 20 Les sommes versées soit à